

SÉANCE DU 19 JANVIER 2022

□□□□□

Le dix-neuf janvier deux mil vingt-deux, à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune d'ANGLIERS (Vienne) se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Alain POTTIER**, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

M. POTTIER Alain, M. GIRARD René, Mme JEVTIC Maryse, M. ARCHAMBAULT Jean-Michel, M. CLOUTOUR Yvon, DEMION Vincent, Mme RANCHE Stéphanie, Mme SATABIN Martine.

Etaient excusés :

Mme BASSEREAU Nathalie, M. DAVIGNON Jérôme, M. BARON Cédric, M. BERDI Rachid, M. BONNIN Raphaël, Mme BOYER Anaïs, M. JUBIEN Jean-Pierre.

A été nommée **comme secrétaire de séance** : Mme RANCHE Stéphanie.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 24 NOVEMBRE 2021

Le compte-rendu de la séance du 24 Novembre 2021 a été approuvé à l'unanimité.

1 / AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2022

Selon l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, jusqu'à l'adoption du budget 2022, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (budget 2021), à l'exception des crédits afférents au remboursement de la date.

Le montant des dépenses réelles d'investissement inscrit au budget primitif 2021 (hors chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées) : 540.050,33 €.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales à hauteur maximale de 135.012,58 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Autres bâtiments publics : coopérative Terrena
Vente terrain hangar :
Opération 0057 article 21318 : 3.000,00 €
- Autres bâtiments publics :
Réhabilitation ancienne école
Opération 0062 article 21318 : 2.000,00 €
- Hôtel de ville : Mairie
Travaux divers

Opération 0015 article 21311 : 2.500,00 €

- Concessions et droits similaires :
Abonnement Cosoluce 2022 (Logiciel Mairie)
Article 2051 : 1.108,99 €
- Concessions et droits similaires :
Abonnement A3 Web 2022 (Site Internet)
Article 2051 : 252,02 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité acceptent les propositions.

2/ RECRUTEMENT ADJOINT TECHNIQUE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 3-3-5° ;

Suite au départ en retraite de M. BEAUFORT Pierre, Monsieur POTTIER Alain, 1^{er} adjoint, expose au Conseil Municipal de recruter Monsieur BONNET Yannick sur ce poste à partir du 03 Janvier 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité acceptent ce recrutement et autorisent Mme le Maire à signer les documents nécessaires.

3/ DEMANDE DE SUBVENTION DETR – MUR DE LA MAIRIE

M. Alain Pottier, 1^{er} adjoint, informe le Conseil Municipal de la rénovation du mur de la mairie dans la continuité des travaux de sauvegarde du patrimoine pour un montant de 19 754,71 € HT soit 23 705,65 € TTC.

Plan de financement :

DETR	30% du HT	5 926,41 €
Activ 3	40% du HT	7 901,88 €
Reste à la charge de la commune	30% du HT	5 926,42 €
Total en HT		19 754,71 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité adoptent le plan de financement et autorisent Madame le Maire à solliciter une subvention DETR auprès de l'Etat et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

4/ DEMANDE DE SUBVENTION DETR – CREATION LOGEMENTS SOCIAUX

M. Alain Pottier, 1^{er} adjoint, informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la création du Lotissement Lomer Gouin 2, la commune s'engage à créer 5 parcelles destinées à accueillir des logements sociaux sur un total de 11 parcelles. Les 6 restantes seront réservées à l'accession à la propriété. Les 5/11^{ème} de ce projet s'élèvent à 97 332,82 € HT.

Plan de financement :

DETR	30% du HT	29 199,85 €
Reste à la charge de la commune	70% du HT	68 132,97 €
Total en HT		97 332,82 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité adoptent le plan de financement et autorisent Madame le Maire à solliciter une subvention DETR auprès de l'Etat et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

5/ ACQUISITION DE TERRAIN – PARCELLE A037

M. Alain Pottier, 1^{er} adjoint, informe le Conseil Municipal que nous avons reçu une proposition de vente pour la parcelle A 037 sise au 18 avenue Prince de la Tour d'Auvergne à Angliers pour un montant de 3000 €.

Cette parcelle mesure environ 360 mètres carrés.

- Considérant l'intérêt que pourrait avoir cette parcelle pour la commune,
- Considérant le prix de vente, hors frais de notaire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Proposent l'acquisition de la parcelle A 037 des Consorts Vidaud - Giovannini pour un prix net vendeur de 3000 €.

- Chargent l'office notarial de Maître BERROCAL Geoffrey, sis à Loudun (86), de mener à bien cette opération.

- Autorisent Madame le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire.

6/ VENTE DE TERRAINS – LA VIGNE BRÛLÉE

M. Alain Pottier, 1^{er} adjoint, informe le Conseil Municipal que nous avons reçu une proposition d'achat pour les parcelles ZD 155, ZD 156, ZD 160, ZD 167, ZD 229 et ZD 231 sises à La Vigne Brûlée à Angliers pour un montant de 45 000 €.

Ces parcelles en cours de viabilisation, mesurent 56 ares et 94 centiares avec des bâtiments dessus.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- Acceptent la vente des parcelles sus-nommées au profit de l'association « Le Silo » sise au 29 Grand Rue 86420 Verrue pour un prix net d'achat de 45 000 €.

- Chargent l'office notarial de Maître Berrocal Geoffrey, sis à Loudun (86), de mener à bien cette opération.

- Autorisent Madame le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire.

7/ QUESTIONS DIVERSES

Croisement cimetière

Le croisement du cimetière est dangereux suite à une mauvaise visibilité. Un aménagement est à envisager.

Sécurité Routière

Une route prioritaire est envisageable à Triou.

Rue du Québec – Rue de la Forge, un stop pourrait y être installé.

Les travaux de voiries 2021 sont terminés.

Arbres Allée de Tourny

Les arbres dans l'Allée du Tourny pourraient être taillés avant que la route soit refaite (à l'autonome).

2 devis ont été effectués :

- BONNIN Raphaël : 170 arbres 32,50€ TTC / arbre, soit un total de 4.330,00€ HT
- COURLIVANT : 172 arbres 25,48€ TTC / arbre, soit un total de 5.590,00 € HT

Le Conseil Municipal a voté pour le devis de M. BONNIN Raphaël qui est moins cher et qui est installé sur la commune.

Food Truck

Le Food Truck Manhat'time Burger ne veut plus venir le jeudi soir et demande à la place de mettre 1 food truck pizza le mardi soir.

Le Conseil Municipal refuse le mardi soir car le restaurant Le Mille Pattes est ouvert et il y a une boîte à pizza juste en face.

Vide-Greniers

Le Peter-Pan demande des dates pour faire des vide-greniers. Il a été proposé le 13 Mars, le 15 Mai et le 03 Juillet 2022.

Le Conseil Municipal n'est pas contre, à voir en fonction des mesures sanitaires.

Covid 19

La cantinière est en arrêt maladie (Covid_19). C'est Maryse qui a remplacé Brigitte avec l'aide de Stéphanie. Mme le Maire propose d'indemniser Maryse mais cette dernière refuse.

Boulangerie

Du côté du boulanger, le dossier est en attente.

Du côté de la mairie, il y a un problème d'assainissement. En effet, il n'est pas possible de traverser la nationale et de l'autre côté c'est trop loin. Le SIVEER propose un assainissement privé. La commune n'est pas d'accord. Projet à revoir.

Fait et délibéré,

Les Conseillers,

La Secrétaire,

NOM Prénom	Signature
POTTIER Alain	
GIRARD René	
JEVTIC Maryse	

ARCHAMBAULT Jean-Michel	
CLOUTOUR Yvon	
DEMION Vincent	
SATABIN Martine	